

République Française
Commune de Remigny
71150 Remigny

Département
Saône et Loire
Arrondissement
Chalon sur Saône

Canton
Chagny

ARRETE DU MAIRE
N°21-2024

**ARRÊTÉ PORTANT PROLOGATION DE LA REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA D109 EN
AGGLOMERATION SUR LE TERRITOIRE DE REMIGNY**

Le Maire de la commune de REMIGNY (Saône-et-Loire),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,
Vu l'arrêté de la D.R.I 71 n° DRI-20243060AT en date du 19 mars 2024,
Vu l'arrêté de la D.R.I. en date du 11 juin 2024 prolongeant l'arrêté DRI 2024360AT
jusqu'au 31/12/2024,
Vu la demande présentée par les services du Département de la Saône et Loire représentés par
le centre d'exploitation de CHAGNY, 14 rue Jules Etienne Marey en date du 10/06/2024,
considérant qu'en raison de problèmes techniques, il est nécessaire de prolonger la validité de
l'arrêté n° DRI-20240360AT jusqu'au 31/12/2024
Vu les arrêtés de Monsieur le maire de la commune de REMIGNY n° 11-2024 en date du 4
mars 2024 et n°14-2024 en date du 20 mars 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prolonger les arrêtés n°11-2024 et 14-2024, jusqu'au 31/12/2024

ARRÊTE

Article 1 : les arrêtés n°11-2024 du 4 mars 2024 et 14-2024 du 20 mars 2024 réglementant
la circulation dans le bourg de REMIGNY sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2024,

Article 2 : Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la
présente décision, soit auprès du Maire de Remigny pour un recours gracieux, soit auprès du
Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens
accessible par le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

Article 3 : Monsieur le Maire de Remigny et Monsieur le commandant de la COB de
CHAGNY sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remigny le 13 juin 2024

Le maire de REMIGNY

Copie à : brigade de proximité de Chagny – VNF –
Compagnie SP Chalon sur Saône – La Poste –
Sirtom –

Pierre PAYEBIEN

